



FONDS SOCIAL RÉGIONAL

Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. La Région Normandie ambitionne d'accompagner chaque lycéen dans cette voie de la réussite en visant à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire à travers le dispositif Fonds Social Régional.

Quel est l'objectif :

Ce dispositif vise à accompagner les familles en difficultés financières afin de faciliter le règlement des frais :

- De restauration et d'hébergement,
- De transport du domicile vers le lieu de scolarisation, excepté les transports dits de confort (utilisation d'un véhicule personnel),
- De santé ou de mutuelle à travers un accompagnement des jeunes en situation de « rupture familiale » sur saisine des services sociaux ou des établissements.

Le Fonds social Régional vient en complément et après épuisement des fonds sociaux lycéens attribués aux lycées par le Ministère de l'Éducation Nationale et des aides octroyées par le CROUS.

Qui sont les bénéficiaires :

Les familles de lycéens et des élèves de BTS/CPGE scolarisés dans les lycées publics ou privés et en Maison Familiale et Rurale du territoire normand.

Caractéristiques de l'aide :

L'Établissement fait parvenir aux services de la Région, la ou les factures en mentionnant le restant à charge après déduction de toutes les aides (bourses, Fonds Social Lycéen, participation des familles), dès lors que les ressources n'excèdent pas 250% du montant du Revenu de Solidarité Active. L'aide régionale allouée portera sur la totalité de la demande de l'établissement.

Contacts

Service Dialogue de Gestion et Fonctionnement
Direction des Lycées de Normandie
02 35 52 57 20
ServiceDialoguedegestionFonctionnement@normandie.fr

- [Aide à l'investissement en faveur des Maisons Familiales et Rurales et des établissements d'enseignement agricole, sous contrat d'association avec l'État](#)
- [Aide à l'investissement en faveur des établissements privés de l'enseignement général, professionnel et technique](#)
- [Fonds social régional](#)